



Mairie de Villard-Bonnot,
20 boulevard Jules Ferry 38190 Villard-Bonnot
> 04 76 45 79 45

DISPOSITIF VAGUE DE CHALEUR

La Commune de Villard-Bonnot, en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), met en œuvre chaque année un important dispositif d'accompagnement des personnes vulnérables du 1er juin au 15 septembre. Cette période peut être avancée ou prolongée de quelques jours si les conditions météorologiques l'exigent.

Une cellule de crise regroupant Le Maire, Patrick BEAU, des élus et des agents est constituée afin d'anticiper, d'agir efficacement face aux épisodes de fortes chaleurs susceptibles d'avoir un impact sanitaire et d'alerter les autorités et la population notamment les plus vulnérables.



PARTIE 1 : Le dispositif national de vigilance (Météo France)

Le plan s'appuie sur la vigilance météorologique qui détermine 4 niveaux d'alerte, consultables sur le site de Météo France (<https://vigilance.meteofrance.fr>). Une canicule se définit comme un épisode de très fortes chaleurs pendant au moins 3 jours consécutifs (dépassement des seuils de températures minimales la nuit et maximales le jour).

- **Niveau 1** - Veille saisonnière (Vert) : Activé du 1er juin au 15 septembre. Les indicateurs biométéorologiques et sanitaires sont recueillis et analysés quotidiennement.
- **Niveau 2** - Avertissement chaleur (Jaune) : Pic de chaleur de courte durée (1 à 2 jours) ou épisode persistant sous les seuils départementaux. L'ARS renforce l'information et prépare la montée en charge du dispositif opérationnel afin de protéger les populations, notamment les plus vulnérables.
- **Niveau 3** - Alerte canicule (Orange) : Vague de chaleur intense (seuils dépassés 3 jours et 3 nuits). Déclenché par l'autorité préfectorale avec l'appui de l'ARS, avec mise en œuvre de mesures de gestion adaptées pour la population.

- **Niveau 4** - Canicule extrême (Rouge) : Canicule avérée exceptionnelle par sa durée, son intensité et son étendue géographique, à fort impact sanitaire. Situation nécessitant une mobilisation maximale et intersectorielle sous la coordination de l'État.

Pour chacune de ces situations, les préfets mettront en œuvre des mesures de gestion adaptées et appropriées aux caractéristiques de l'épisode (notamment à son intensité et sa durée) pour protéger les populations, notamment les plus vulnérables.

LE DISPOSITIF DE VIGILANCE



PARTIE 2 : Les actions graduées mises en œuvre à Villard-Bonnot

● Veille saisonnière – niveau 1 (du 1er juin au 15 septembre)

- Activation de la ligne téléphonique spéciale au 04 76 45 79 45, accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (16h30 le vendredi).
- Mise à jour de la liste des lieux climatisés et des points d'eau potable.
- Vérification de la liste de diffusion du système d'alerte et du registre des personnes fragiles.
- Mise en pré-alerte des services de la Mairie, du CCAS, EHPAD, EHPA et des partenaires associatifs.

● Avertissement chaleur – niveau 2

- Transmission des messages à la population via les supports et médias.
- Information et messages ciblés aux personnes fragiles via les porteurs de repas.
- Vigilance renforcée avec le CCAS et repérage du public précaire.

● Alerte canicule – niveau 3

- Mise en place d'une cellule de crise au CCAS.
- Envoi d'un message d'alerte et appels téléphoniques aux personnes inscrites sur le registre.
- Envoi de courrier pour les personnes injoignables par téléphone.
- Distribution de brumisateurs aux personnes fragiles.
- Ouverture des pièces rafraîchies gérées par la Commune, le CCAS et les partenaires.

● **Canicule extrême – niveau 4 : Mobilisation maximale**

- Intensification de toutes les mesures du niveau 3.
- Activation de toutes les ressources du CCAS et de la Commune.
- Ouverture de la salle du conseil municipal comme lieu de fraîcheur.
- Mobilisation des agents et partenaires pour le suivi, avec visites à domicile par l'équipe du CCAS notamment par les agents du portage de repas à domicile.

INSCRIPTIONS ET LIEUX DE FRAÎCHEUR

Registre des personnes fragiles et isolées :

Pour bénéficier du suivi et des appels des agents du CCAS en cas d'alerte canicule, les personnes fragiles, isolées, âgées ou en situation de handicap doivent s'inscrire auprès du CCAS.

- Contact inscription : 04 76 45 79 42 ou 04 76 45 96 96 / ccas@villard-bonnot.fr
- Formulaire d'inscription à télécharger ou à récupérer en mairie

Salles climatisées communales (Lieux de fraîcheur) :

En cas d'alerte, ces salles sont ouvertes tous les jours, avec des horaires laissés à l'appréciation des personnes référentes.

- **Salle Désiré Granet** (*Ouverte au niveau 3 pour les inscrits au CCAS*) :
 - 1 B rue Désiré Granet (Brignoud) à Villard-Bonnot.
- **Salle Georges Brassens** (*Ouverte au niveau 3 pour les inscrits au CCAS*) :
 - Rue Georges Brassens à Villard-Bonnot.
- **Salle du Conseil Municipal** (*Ouverte au niveau 4, au public sous réserve de capacité*) :
 - Mairie - 20 Boulevard Jules Ferry.
 - CCAS : 04 76 45 79 42 ou 04 76 45 96 96.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET D'URGENCE

Savoir reconnaître un coup de chaleur (Urgence vitale) :

Le coup de chaleur se caractérise par une élévation de la température du corps au-delà de 40,6°C.

- **Signes d'alerte** : anomalies du comportement, grande faiblesse ou grande fatigue, vertiges, nausées, vomissements, soif intense.
- **Que faire ?** En attendant les secours, réfrigérer au maximum le malade (enlever ses vêtements, ventiler, asperger d'eau fraîche).

Solidarité et contacts utiles :

- Si vous remarquez une personne en difficulté, signalez-la au **CCAS au 04 76 45 79 45** (du lundi au vendredi, 9h-12h / 13h30-17h et 16h30 pour le vendredi).
- **Urgence médicale** : Composez le **15** ou le **112**.
- **Plateforme nationale d'information Canicule** : **0800 06 66 66** (Appel gratuit entre 9h et 19h depuis un poste fixe).



Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi



BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif



Mouillez-vous
le corps



Fermez les volets
et fenêtres



Privilégiez
les activités douces



Mangez frais
et équilibré



Évitez
l'alcool



Prenez des nouvelles
des plus fragiles

EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

*Service d'urgence au 0800 06 66 66, appel et service gratuits.
Couvert sur les territoires desservis par les lignes de France Télécom.

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

*Canicule info service au 0800 06 66 66, appel et service gratuits.
© 2021 L'engagement pour réduire les émissions de France 24 médias.